



EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE CHÂTEL - GUYON (63)

Avec attribution du CACS ouvrant le titre de Champion de Conformité au Standard et du qualificatif « excellent » permettant l'obtention de la cotation 4/6 (Sujet Recommandé) et ouvrant l'accès aux championnats jeune, vétérân et champion des expositions nationales

EXPOSITION EN EXTERIEUR

Samedi 03 août 2024

Site de la Mouniaude
Avenue de l'Europe
63140 Châtel-Guyon



CLÔTURE DES ENGAGEMENTS LE 23/07/2024

**Entrée des chiens 7H30
Début des jugements 9H00**

JURY :

Classes : Intermédiaire, ouverte, travail, champion

Poil ras / VARLET Marie France
Standard, Nain, Kaninchen

Poil dur / ESCOFFIER Jean-Louis
Nain, Kaninchen

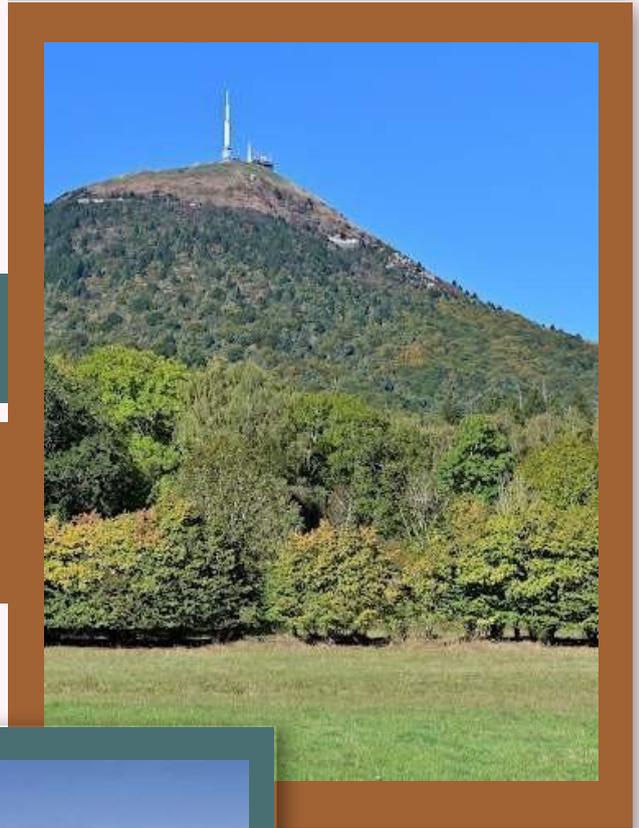
Poil dur / NAASSENS Frans
Standard mâle

Poil dur / FROELICH Muriel
Standard femelle

Poil long / BRUNELLI Françoise
Standard, Nain, Kaninchen

Autres classes :

Baby, puppy, jeune et vétérân
/ DUPOUY Sylvie



**Options en ligne
sur www.cedia.fr :**

- ADN
- APR (dépistage maladies oculaires)
- Coup de feu :
Vendredi 2 août de 15h à 17h
- Confirmation offerte



Exposition Nationale d'Élevage CHÂTEL - GUYON (63)

Club des Amateurs de
Teckels



La Délégation Auvergne vous invite à venir nombreux à cette manifestation.
Le Verre de l'amitié sera offert aux membres du CAT après le Ring d'Honneur.

VOTRE PUB DANS LE CATALOGUE D'EXPOSITION

Vous souhaitez faire
paraître une publicité dans
le catalogue de la
Régionale d'Élevage :



Éleveur :

TARIFS		
CARTE DE VISITE	5 CM X 7 CM	20,00 €
1/4 PAGE	10 CM X 7 CM	25,00 €
1/2 PAGE	10 CM X 14 CM	35,00 €
1 PAGE	20 CM X 14 CM	50,00 €

Commerçant :

TARIFS COMMERCANTS		
1/2 PAGE	10 CM X 14 CM	45,00 €
1 PAGE	20 CM X 14 CM	60,00 €

Pour plus d'informations, contactez Jocelyne SCHOEN
par téléphone au 06.36.60.13.57 ou par mail
jocelyne.schoen@teckelclubfrance.com



ÉVÈNEMENT

EXPOSITION EN EXTERIEUR

Prévoir votre propre matériel en cas de pluie



RÉSERVATION HÉBERGEMENT & REPAS

INFORMATIONS UTILES ET HÉBERGEMENTS
À PROXIMITÉ DU SITE :

Office de Tourisme 1 Av. de l'Europe,
63140 Châtel-Guyon / Tel. 04 73 86 01 17

INSCRIPTION EN LIGNE
www.cedia.fr

PAIEMENT SÉCURISÉ PAR CARTE BANCAIRE

En partenariat avec



RESTAURATION SUR PLACE

Pour vos repas : afin de faciliter la tâche des organisateurs,
il est impératif de réserver le(s) repas pour le dîner du
vendredi.

Pour le samedi midi, la canine territoriale assure la restauration qui sera à
régler sur place (pas de réservation).

Nombre de repas réservés pour le vendredi SOIR,

Apéritif, repas régional, boissons comprises.

Enfants (-12 ans) : hamburger-frites, boissons comprises.

NOM :

Prénom :

25€ X repas =

15€ X repas enfant =

TOTAL A RÉGLER..... €

NB : SEULS LES REPAS PAYÉS SERONT RÉSERVÉS



RÈGLEMENT PAR COURRIER : Joindre un seul chèque établi à
l'ordre du CAT (engagement(s) + repas) à : Jocelyne Schoen 4
rue des Hautes Eaux, 67860 RHINAU ou sur www.cedia.fr
paiement sécurisé par carte bancaire



Exposition Nationale d'Élevage CHÂTEL - GUYON (63)

Club des Amateurs de
Teckels



AFIN D'ÉVITER TOUT DÉSAGRÈMENT, MERCI D'ADRESSER VOTRE DOSSIER COMPLET DANS LES DÉLAIS DEMANDÉS.

Joindre obligatoirement :

Pour les engagements par courrier, joindre la carte d'identification par tatouage ou par transpondeur (en l'absence de ces derniers documents, le chien ne sera pas engagé à l'exposition).

Pour les engagements par CEDIA, joindre la carte d'identification par tatouage ou transpondeur par mail à: expo@cedia.fr

Chaque propriétaire de chien doit être muni de la carte ICAD, du passeport ou du carnet de santé à jour de vaccinations. Il est exigé pour tous les chiens venant de l'étranger un passeport européen.

L'accusé de réception vous sera envoyé au plus tard 8 jours avant la date de l'exposition.

REMPLISSEZ TRÈS LISIBLEMENT EN MAJUSCULES D'IMPRIMERIE LES VOLETS DE CETTE FEUILLE - PHOTOCOPIES ACCEPTÉES

N°d'identification

(tatouage ou transpondeur)

N°LOF _____

Nom du chien _____

Date de naissance _____

Sexe

Mâle

Femelle

Poil _____ Taille _____

Nom du père _____

Nom de la mère _____

Nom du producteur _____ Prénom _____

Nom du propriétaire _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ E-mail _____

Options en ligne :

/// EXAMEN DE DÉPISTAGE DES MALADIES OCULAIRES HÉRÉDITAIRES (ÂGE MINIMUM 12 MOIS) 70 € à partir de 9h.

/// FICHE DENTAIRE POUR TOUS LES CHIENS ENGAGÉS À L'EXPOSITION RÉALISÉE SUR LE RING PAR LE JUGE CONCERNÉ

/// INSCRIPTIONS POSSIBLES : FERMÉTÉ AU COUP DE FEU (le 2/08) 5 euros, TEST ADN (chèque de 38 € à l'ordre de la SCC à remettre sur place) CONFIRMATION OFFERTE

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS LE 23/07/2024

1^{er} chien _____ 38,00€
2^e chien _____ 29,00€
3^e chien _____ 19,00€
4^e chien et les suivants (par chien) _____ 10,00€

Baby / Puppy / Vétéran* _____ 18,00€

**Lot de reproducteur / lot d'affixe _____ Gratuit

*Ne peuvent être comptabilisés en cas d'engagements multiples les classes baby, puppy et vétéran en 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} chien.

**LOT AFFIXE – LOT REPRODUCTEURS

Lors de cette exposition Nationale d'Élevage, les inscriptions gratuites réservées aux chiens engagés et présentés dans les lots d'affixe, reproducteurs, devront être faites le jour de la manifestation avant 12 heures auprès du Secrétaire de l'exposition.

Je déclare sincères et véritables les renseignements sur cette feuille. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses, et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. Je déclare, en outre, ne faire partie d'aucun organisme non reconnu par la FCI. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire (obligatoire)

ENGAGEMENT PAR COURRIER OU SUR www.cedia.fr

Sont considérées comme classes individuelles, les classes :
Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Vétéran, Puppy et Baby

CLASSE D'ENGAGEMENT <i>(voir définition des classes dans le règlement)</i>	SOMMES ADRESSÉES
Classe intermédiaire (de 15 à 24 mois)	
Classe ouverte (âge minimum 15 mois)	
Classe travail (âge minimum 15 mois)*	
Classe champion *	
Classe jeune (de 9 à 18 mois)	
Classe puppy (de 6 à 9 mois)	
Classe baby (de 4 à 6 mois)	
Classe vétéran (âge minimum 8 ans)	
TOTAL	

ENGAGEMENT PAR COURRIER :

Joindre un seul chèque établi à l'ordre du CAT (engagement + repas) à
Jocelyne SCHOEN
4 rue des Hautes Eaux
67860 RHINAU

ou sur www.cedia.fr
paiement sécurisé par carte bancaire



Extrait du règlement général de l'Exposition

ARRIVÉE ET JUGEMENT : L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 7 h 30. Parking à proximité des halls. Les jugements commenceront à 9 h 00 précises.

SORTIE DES CHIENS : Sortie libre après les jugements.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le n° de téléphone de l'élevage et les principales récompenses obtenues par celui-ci. Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE : Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoique ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, c'est-à-dire qu'il est interdit par toute autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle, soit par le commissaire de ring, soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE : Veuillez apporter le passeport, la carte i-cad ainsi que le pedigree du chien. Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition : des chiens agressifs, des femelles visiblement pleines, des chiens paraissant malades ou atteints d'une maladie de peau. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice. Contrôles vétérinaires assurés pendant toute la durée de la manifestation.

ANNULLATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que le CAT devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS : Seuls sont admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines d'un Pays membre de la F.C.I. Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf omissions ou erreurs informatiques,
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite du lot d'affixe et du lot de reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement)

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

ATTENTION : Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge.

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S..

***JEUNES -** Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.. Elle peut donner droit au CACS-J en exposition nationale.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

***VÉTÉRAN -** Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.. Elle peut donner droit au CACS-V.

*Les seuls chiens entrant en ligne de compte pour l'octroi du CACS-J et CACS-V sont ceux ayant obtenu 1^{er} excellent en classe jeune ou en vétéran. L'octroi n'est pas automatiquement et obligatoirement lié à l'obtention du 1^{er} excellent. Aucune Réserve CACS-J ou Réserve CACS-V ne peut être octroyée par la SCC.

LOT AFFIXE : (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de même race et variété sans distinction de sexe déjà engagés et jugés dans une classe individuelle, nés chez le producteur, mais pouvant appartenir à des exposants différents.

LOT REPRODUCTEUR : Classe pouvant être constituée sur place. Pour un sujet mâle ou femelle accompagné de 3 (mini) à 5 (maxi) de ses descendants directs au 1^{er} degré, déjà engagés et jugés dans une classe individuelle. Le qualificatif "Excellent" obtenu à l'exposition Nationale d'Élevage aura la même valeur que celui obtenu lors d'une spéciale de race.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre du C.A.T. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

REFUS OU EXCLUSION:

- des engagements : Le CAT se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction de 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés,
- des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :
 - ceux refusés par le service vétérinaire,
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés, ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite,
 - ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge pourra être désigné si le nombre de chiens dépasse 80 environ.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner et de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

Le Club des Amateurs de Teckels organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions SCC.

RÉCLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 120 euros, qui restera acquise au CAT si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la S.C.C. avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,
- ceux qui auront fait une fausse déclaration,
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci,
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice,
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre,

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ : Le CAT décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

IL INCOMBE AUX EXPOSANTS D'ASSURER LE BIEN ÊTRE DU CHIEN LORS DES EXPOSITIONS CANINES. IL EST INTERDIT D'EXPOSER LE CHIEN À DES SITUATIONS SUSCEPTIBLES DE COMPROMETTRE SA SANTÉ ET SON BIEN ÊTRE - COMME ABANDONNER SON CHIEN DANS UNE VOITURE PAR DES TEMPÉRATURES ÉLEVÉES OU TRÈS BASSES, ET/OU LE TRAITER DE MANIÈRE CRUELLE. LA VIOLATION DE CES RÈGLES ENTRAÎNERA L'EXCLUSION DE L'EXPOSITION CANINE EN COURS, ET DES ÉVÉNEMENTS À VENIR.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir paragraphe réclamations)

AVIS AUX EXPOSANTS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

1) Le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquis à caution et le versement des frais correspondant.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.